



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 JANVIER 2026

L'an 2026, le vingt et un janvier à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie 14/01/2026.

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Marie ALONSO, Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU.

Excusé(es) :

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Gisèle GESLIN

Ordre du Jour

- 1) Convention avec le SMICTOM pour le compostage collectif
- 2) Remboursement des frais de capture des ragondins
- 3) Convention 2026 avec l'association Notre Epicerie
- 4) Convention pour le contrôle de l'assainissement avec le Département
- 5) Avenant à la convention de conseil d'architecture du Département
- 6) Devis remplacement du ballon d'eau chaude du 3 Contour René Gisteau
- 7) **SIRS : prêt remboursable**

Divers :

Point sur le RPI

Frais de scolarité de la commune de Pouancé

Devis remplacement arbre au lotissement Pré Chevalier

Panneau d'affichage

Sage

Le procès-verbal de la séance du 18/12/2024 est approuvé à l'unanimité.

2026-01-01 : Convention avec le SMICTOM pour le compostage collectif.

Le SMICTOM souhaite passer une convention avec la commune d'Eancé pour le bon fonctionnement du compostage collectif situé Rue de Bellevue.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMICTOM pour le fonctionnement du composteur collectif situé Rue de Bellevue à Eancé.

2026-01-02 : remboursement des frais de la capture des ragondins.

La commune a reçu le décompte de l'indemnité de piégeage pour l'année 2025. 104 ragondins ont été capturés. L'ACCA demande en plus le remboursement des frais d'EDF pour le congélateur.

Mr le Maire rappelle que l'indemnité de piégeage est fixée pour le moment à 3€ par animal. L'année dernière le conseil avait accordé une indemnité pour le congélateur à 66€.

Ce qui ferait pour l'année 2025 : $(104 \times 3 \text{ €}) + 66 \text{ €} = 378.00\text{€}$.

Mr Joly sort de la salle.

- Pour 2026 Les membres présents votent à l'unanimité le prix de piégeage par animal à 3€ et maintiennent l'indemnité pour l'électricité du congélateur à 66€
- Les membres présents votent donc à l'unanimité pour 2026 le remboursement des frais de capture des ragondins à $(3\text{€} \times 104 \text{ animaux}) + 66\text{€} = 378\text{€}$
- Les membres présents autorisent M. le Maire à passer les écritures comptables.

2026-01-03 : Convention 2026 avec l'association « Notre épicerie »

L'association a transmis un bilan du fonctionnement de l'association sur 2025 et sa convention de partenariat pour 2026. La participation s'élève à 0.40€ par habitant. Ce qui donne $438 \times 0.4\text{€} = 175.20\text{€}$

Le conseil, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « Notre épicerie » pour 2026.

Autorise monsieur le Maire à verser la participation 2026 d'un montant de 175.20€.

Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

2026-01-04 : convention pour le contrôle de l'assainissement avec le Département.

La commune bénéficie d'une assistance technique du Département concernant le fonctionnement de l'assainissement via le cabinet Laboce.

Cette convention est à renouveler pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2026.

Le conseil, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour l'assistance au contrôle technique de l'assainissement.

2026-01-05 : Avenant à la convention de conseil d'architecture du Département.

Le département désire modifier la durée de la convention concernant le conseil en architecture du Département. Cette convention devait se terminer en 2025 mais au regard de l'année électorale, le Département souhaite la prolonger d'un an.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de conseil en architecture du Département

2026-01-06 : devis remplacement du ballon d'eau chaude du 3 Contour René Gisteau

Le ballon d'eau chaude du 3 Contour René Gisteau a percé et il a dû être remplacé d'urgence.

Coût : 1537.70€ HT/1691.47€ TTC

Le conseil à l'unanimité :

Valide le devis de l'entreprise DORE d'un montant de 1537.70€ HT pour le remplacement du ballon d'eau chaude du logement situé 3 Contour René Gisteau.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

2026-01-07 : SIRS : demande de prêt remboursable

Afin de pallier les dépenses du premier trimestre 2026 en attendant le versement des subventions de la Région, le SIRS a demandé à la commune d'Eancé un prêt remboursable de 7000€. Celle somme sera remboursée courant 2026 quand la Région versera les subventions correspondant au transport.

Monsieur Valais, président du SIRS quitte la salle ;

Le conseil, après délibération et vote et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de prêter au SIRS la somme de 7000€.
- Précise que ce prêt sera remboursable au cours de l'exercice 2026
- Autorise monsieur le maire à passer les écritures comptables.

Divers :

Point sur le RPI

Frais de scolarité de la commune de Pouancé

Devis remplacement arbre au lotissement Pré Chevalier

Panneaux d'affichage

Sage

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 25 février 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 24/01/202 et de la publication le 24/01/2026.

Fait à EANCÉ le 24 janvier 2026

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

Gisèle GESLIN

